

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240402-2024-DM-034A-AU
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

publié Notifié le 10/04/2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HÉTUIN

H. Hétuin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-034A du 02 avril 2024

OBJET : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Politique de la Ville (8.5).

POLITIQUE DE LA VILLE - Accompagnement social - Permanences de l'Union Départementale des Associations familiales du Val d'Oise - Médiation familiale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville souhaite dans le cadre de la Politique de la Ville mettre en place des permanences de médiation familiale de l'Union Départementale des Associations familiales du Val d'Oise, à l'attention des Goussainvillois en besoin d'accompagnement social,

Considérant le devis de l'Union Départementale des Associations familiales du Val d'Oise,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACCEPTER le devis de l'Union Départementale des Associations familiales du Val d'Oise - 28, rue de l'Aven - 95891 Cergy Pontoise Cedex - pour la tenue de permanences hebdomadaires de Médiation Familiale, pour un montant annuel de 3 273 € TTC.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA


Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-034A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-09T16-33-59.00 (MI252209738)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240402-2024-DM-034A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : POLITIQUE DE LA VILLE - Accompagnement social - Permanences
de l'Union Départementale des Associations familiales
du Val d'Oise - Médiation familiale.

Date de décision : 02/04/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DECISION 34.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

DEVIS PERMANENCE MF Type PJ : 99_AU - Autre document
UDAF 95 Goussainville
2024.PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/04/24 à 16:33

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 09/04/24 à 16:34

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 09/04/24 à 17:10